Association du Lac des Pins Rouges

Procès-verbal AGA 25.05.03

Présences :

En personne : Bruno LaHaye, Jacques Lahaie, Martine Paquet, Marie-Claude Lalonde, Mathieu Lemay, Martine McMurray, Francis Thibault, Alex Thibault, Philippe Thibault, Hélène Trudel, Yvon Brissette

En lien Zoom : Pierre Pelletier, Pierre Delisle, Richard Gagné, Lisa Bolduc, Mélanie Barrette, Marjorie Lazzaro

1. Ouverture
 La réunion commence à 10 :05

2. Ordre du jour

 Ajouter 9.1. Avis de convocation

 Adopté à l'unanimité après cette modification

3. Adoption du procès-verbal de 2024
 Marie-Claude Lalonde demande qui doit faire le suivi sur le règlement de nuisance, il lui est répondu que c'est la municipalité qui devra le faire toutefois il y a un tel règlement au niveau de la MRC de Maskinongé qui s'applique, il reste à la municipalité de le renforcer et de la mettre en pratique.

4. États Financiers
 Yvon Brissette nous présente les états financiers de l'association.
 Il est à noter que les frais pour l'analyse des différents relevés que nous effectuons sont présentement à 135$ pour 2025 versus les 500$ d'il y a quelques années, tant mieux pour nous.
 Voici le résumé des états :

Année 2024	

Revenus	**1 280.99 $**
Dépenses	**232.66 $**

Revenu - Dépenses			**1 048.33 $**

Solde début année			**1 716.43 $**
Balance			**2 764.76 $**

Frais bancaires	**35.40 $**
Frais Internet	**- $**
FRSVL	**118.62 $**
Timbres et papeterie	**39.64 $**
Déplacements et repas	**- $**
Divers	**39.00 $**

232.66 $

5. Résumé des actions de 2024

5.1. Suivi de la qualité de l'eau

Comme chaque année nous effectuons plusieurs mesures pour la transparence de l'eau. Comme on le voit sur les graphiques celui de gauche nous montre que la transparence varie d'année en année. L'an 2024 a été marqué par des pluies assez importantes et cela a résulté en des mesures de la transparence peu profondes de moins de 4 mètres versus des années où nous avions plus de 5 mètres.

Marie-Claude Lalonde nous résume les différentes étapes de vie d'un lac et notre lac se situe quand même dans une phase première, soit oligotrophe, et si nous en prenons soin nous pouvons dire que cela est bon. Un des participants soulève le point des feux d'artifice qui pourraient avoir un effet sur la qualité de l'eau, Nous devrons le signaler à ceux qui en font afin de mieux contrôler ces paramètres.
Pierre Delisle souligne le fait que certains paramètres vont dans une mauvaise direction dont le phosphore et le carbone dissous.
Lisa Bolduc indique que nous devons continuer à faire de la sensibilisation auprès des riverains.

5.2. Plan directeur

Chaque année nous rencontrons la municipalité et depuis quelques années il s'est ajouté d'autres associations de lacs qui ont aussi des plans directeurs : le lac Lambert, le lac de la Perchaude (village) et les 2 associations du lac Larose. Mathieu Lemay nous explique le pourquoi de ces rencontres, en fait nous vérifions où chacun des intervenants mentionnés dans le plan en est rendu dans son plan. Il y a des actions qui doivent être prises par la municipalité et par l'organisme de bassin versant (OBVRLY).

Nous abordons l'accumulation des sédiments où la municipalité est la plus impliquée. À notre lac celle-ci a creusé les fossés qui souvent débordaient au printemps en y instaurant des bassins de rétention et en 2024 la municipalité a retiré 6 camions de sédiments qui s'étaient accumulés dans ces endroits.

À cette rencontre avec la municipalité et les autres associations cela nous permet de réaliser que des problèmes sont communs et il est bon que nous communiquions entre nous pour en faire le point.

Un autre point abordé à cette rencontre a porté sur les fosses septiques, la municipalité nous avait informé l'an dernier qu'elle voulait contrôler la vidange de celles-ci par elle-même. Toutefois les contracteurs locaux contactés n'étaient pas intéressés à

soumissionner pour cette opération, le projet a été abandonné. Il a plutôt été suggéré que lorsque nous faisons nettoyer nos fosses de faire parvenir à la municipalité une copie de notre facture, qui elle les accumulera dans un dossier de contrôle. Nous devrons faire parvenir un communiqué à nos membres afin de les en informer.

Une discussion s'ouvre sur le sujet du nombre de fois qu'on doit faire vider notre fosse, cela varie entre 2 à 4 ans selon que vous êtes permanent ou non. Une recherche sur le site du ministère nous donnerait sûrement la réponse car il y a sûrement d'autres critères tel que le nombre de personnes dans la résidence.

5.3 Bandes riveraines.

L'été dernier l'OBVRLY a effectué un premier relevé des terrains, au moins ceux avec résidence autour du lac, et nous avons reçu une communication nous indiquant quoi faire sur notre terrain afin de se conformer à la règlementation. Le facteur principal étant la végétation sur les rives du lac.

En fait, la municipalité a engagé une personne dédiée pour faire respecter cette nouvelle règlementation et celle-ci devrait commencer cet été à rencontrer les résidents afin de les aider à se conformer aux recommandations. Il faut noter que les récalcitrants s'exposent à des pénalités – nous ne sommes pas en mesure de donner le montant de celles-ci.

5.4 Pancarte et navigation.

Ces 2 points sont discutés en même temps.

Comme vous le savez nous vous avons fait parvenir un code d'éthique que nous devrions tous afficher dans nos résidences afin que ceux qui viennent au lac en soit informés. Aussi en collaboration avec la municipalité, l'OBVRLY et votre association, une pancarte informant les gens de ce code a été installée à la descente publique; la pancarte a été payée par la municipalité.

Une discussion a lieu à propos des bateaux avec ballasts qui génèrent des vagues assez grosses et qui érodent nos berges. Les usagers de ces bateaux ont été informés de ne pas utiliser les ballasts et nous espérons un peu de civisme de leur part.

Une autre discussion s'ouvre sur l'interdiction des bateaux moteur sur le lac. Toutefois il est très difficile d'obtenir un tel règlement car c'est la municipalité qui doit soumettre un dossier au fédéral sur lequel il est prouvé que cela affecte la qualité du lac et ceux qui s'y sont essayé ont trouvé le processus fastidieux. Les seuls aspects sur lesquels l'association peut légiférer ce sont les heures de circulation et les lieux (centre du lac) de circulation même la force des moteurs ne pourrait faire partie d'une interdiction.

5.5. Station de lavage.

La station de lavage à laquelle nous pensions que la municipalité adhérerait a été écartée à notre grande surprise étant donné l'impact très qui pourrait être dommageable par la contamination d'espèces aquatiques envahissantes. La municipalité n'a pas l'intention d'en installer une par elle-même car elle a reçu, de la part d'un citoyen, la proposition d'en installer une sur son terrain. Les associations se sont opposés à ce type de projet car quelles en seraient les heures d'opération? sera-t-il disponible en tout temps l'été? Qu'arrive-t-il si la personne veut arrêter son activité? et autres questions sans réponses.

D'un commun accord, les associations ont envoyé une lettre à la municipalité exprimant leurs craintes. La municipalité a donc rejeté cette idée et, à l'heure actuelle, il n'y aura pas de station de lavage.

5.6 Locations court-terme.

L'association vous a envoyé un sondage vous demandant si vous étiez pour ou contre ce type de location – surtout genre R B & B.

Marjorie Lazarro nous en communique les résultats. À date nous avons reçu environ 20 réponses et 80% des répondants sont pour qu'une règlementation soit introduite par la municipalité. Étant donné que nous sommes déçus du degré de réponse, il est suggéré d'allonger la période de réponse jusqu'à la fin de l'été. Une suggestion est d'utiliser une application par internet qui permettrait de compiler plus facilement les résultats et aussi obtenir une plus grande participation.

Mathieu Lemay nous expose le processus complet de cette consultation. D'abord, il faut sonder les résidents autour du lac ensuite si une très grande majorité est en faveur, la municipalité convoquera tous les résidents autour du lac pour une confirmation de notre position et alors seulement elle procédera pour élaborer un règlement en conséquence.

Les participants demandent à réviser le texte du sondage car il semblerait un peu flou pour certains, nous prenons note de cette suggestion et élaborerons un nouveau sondage d'ici quelques semaines avec un texte plus clair. Et comme mentionné plus haut, nous utiliserons une application de sondage par Internet.

6. Activités prévues en 2025.

 Nous décidons des priorités sur lesquelles votre CA se penchera en 2025 :

 a. Sondage locations court-terme
 b. Plan directeur du lac
 c. Coordination avec OBVRLY et les autres associations de lac de St Alexis

7. Questions
 Comme il y a eu plusieurs discussions et que nous y avons répondu durant notre assemblée il n'y a pas d'autres questions.

8. Élections des membres du CA

Il y a 4 postes en élection cette année, il s'agit de Marie-Claude Lalonde, Philippe Thibault, Martin Ouellet et Yvon Brissette.

Après un survol rapide de vérification pour voir si des gens veulent adhérer au CA nous obtenons que 3 des 4 personnes qui viennent en élection acceptent de se représenter soit Marie-Claude Lalonde, Philippe Thibault et Yvon Brissette. Nous contacterons Martin Ouellet pour vérifier s'il accepterait un autre mandat. Personne d'autre n'a proposé sa candidature.

Pour l'instant une proposition de reconduire les administrateurs qui viennent à échéance est adoptée unanimement.

9. Varia

 a. Nous avons une proposition de Yvon Brissette qui suggère d'expédier les communiqués seulement aux membres ou résidents autour du lac qui nous ont fourni leur adresse courriel les communiqués. Après discussion, cette proposition est rejetée et lors d'envoi importants nous communiquerons par courrier ordinaire et par courriel
 .
 b. Cotisation. On se demande ici comment payer notre cotisation annuelle. Il y a 2 façons de le faire soit par chèque à l'adresse courrier de l'association (au 820 rue Boulé, Longueuil, QC, J4J 1T4) soit par virement Interac en utilisant notre adresse courriel (arldpr.org). Et si vous avez la chance de rencontrer un des administrateurs lors de vos promenades vous pouvez lui remettre votre cotisation qui vous enverra par la suite une carte confirmant votre adhésion.

10. Levée de l'assemblée

 L'assemblée est levée à 12h35.

** Petit supplément : Nous désirons remercier M Francis Thibault et ceux qui l'aident pour leur implication lors d'un événement de fin d'année.